

Programme de formation

Anticiper et gérer les difficultés financières des structures culturelles

Objectifs :

Une structure culturelle peut traverser des difficultés financières : trésorerie fragilisée, tensions sur le paiement des salaires, risque de cessation de paiement. Quel impact sur l'obtention des subventions prévues ? Quelles sont les responsabilités juridiques du conseil d'administration et des dirigeants ? Cette formation propose des repères clairs et opérationnels sur les démarches à engager, leur temporalité et les alternatives possibles, afin d'éclairer les décisions de gouvernance, à partir de situations concrètes du secteur culturel, en croisant droit des associations, finances publiques et entreprises en difficulté.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- identifier les signaux d'alerte financiers et juridiques au sein de sa structure
- comprendre les mécanismes juridiques des difficultés rencontrées par les structures culturelles
- qualifier la situation de sa structure (difficulté passagère, cessation de paiement, procédure collective)
- connaître les droits, obligations et responsabilités des dirigeants et des organes de gouvernance
- mesurer les conséquences possibles sur les subventions et les relations avec les partenaires publics
- accompagner la structure dans une logique de prévention et d'anticipation des difficultés
- adopter les bons réflexes pour limiter les risques juridiques et financiers pour la structure et ses dirigeants

À l'issue de cette formation, la structure disposera d'une grille de lecture commune et d'outils concrets pour analyser sa situation, décider de manière cohérente et sécuriser ses pratiques de gestion et de gouvernance.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux membres élus des CSE, des conseils d'administration et aux cadres dirigeants.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

La formation est conçue de manière très interactive et évolutive, les situations apportées par les stagiaires constituant un support central.

Durée :

14 heures.

Programme :

Seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Comprendre l'écosystème juridique des structures culturelles
associations, sociétés, EPCC, établissements publics
gouvernance et responsabilités des dirigeants

articulation entre droit privé et droit public
spécificités du secteur culturel (modèle économique, dépendance aux subventions)

Identifier les difficultés économiques et financières
lecture des documents financiers essentiels (budget, trésorerie, fonds propres)
distinction entre difficulté conjoncturelle et structurelle
signaux d'alerte : retards de paiement, dettes sociales et fiscales, rupture de trésorerie
rôle des commissaires aux comptes et des organes de contrôle

Appréhender la notion de cessation de paiement
définition juridique de la cessation de paiement
date de cessation de paiement : enjeux et conséquences
obligations du dirigeant
risques encourus en cas de déclaration tardive

Analyser les procédures de prévention et de traitement des difficultés
prévention amiable : mandat ad hoc, conciliation
procédures collectives : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation
effets des procédures sur l'activité culturelle
place et rôle des partenaires publics pendant la procédure

Maîtriser les droits et obligations de l'administration
continuité ou interruption du versement des subventions
conséquences des conventions pluriannuelles d'objectifs
possibilités de révision, suspension, résiliation
contrôle de l'utilisation des fonds publics
articulation avec les principes de légalité, d'égalité et de sécurité juridique

Mobiliser les leviers pour éviter la fermeture de la structure
leviers juridiques et financiers mobilisables
accompagnement en amont de la cessation de paiement
dialogue avec les dirigeants et les organes de gouvernance
coordination avec les autres financeurs publics
limites de l'intervention de l'État (non-ingérence, responsabilité)

Évaluer les risques juridiques pour l'administration
responsabilité financière et administrative
risque de gestion de fait
risque de soutien abusif
requalification des relations financières
traçabilité des décisions et sécurisation des pratiques

Mettre en pratique à partir de cas concrets
analyse de situations réelles issues du secteur culturel
construction de réponses administratives adaptées
échanges de pratiques entre participants

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées

et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation remise aux participants est constituée de fiches techniques synthétiques présentant les procédures, les points de vigilance et les réflexes à adopter. Elle comprend des schémas récapitulatifs des procédures collectives. Elle rassemble enfin une sélection de textes juridiques et de références utiles.